

CESSION DE PARTS

BDL AUDIT
2b RUE DE LA BLANCHISSERIE
59400 CAMBRAI
Objet social : COMMISSAIRE AUX COMPTES
RCS CAMBRAI D 389 221 762
CAPITAL 268 920 €, divisé en 17 640 parts sociales

1992DS009S

Greffier du Commerce DOUAI
59500 (nord)
Dépôt n°: 1011/1018
Le: 10/11/08
Le Greffier: [Signature]

ENTRE LES SOUSSIGNES

Isabelle TARANNE, Expert Comptable, née le 29 mars 1961 à VALENCIENNES, épouse de Monsieur Hervé DRAUX avec qui elle demeure place Jehan Froissart - 59300 VALENCIENNES

Mariés en 24 septembre 2005, sous le régime de la séparation de biens

D'UNE PART

(SARL)
Société Audit Expert, représentée par Frédéric DELMART, gérant, situé au 36/38 rue de Tournai à SAINT AMAND 59230, RCS VALENCIENNES B 484 774 773

SARL AUDIT EXPERT au capital de 268 920 €

D'AUTRE PART

ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Madame I. TARANNE est titulaire de 3 386 parts de BDL AUDIT .

Ceci exposé, il est passé à la cession des parts, objet des présentes :

Madame TARANNE cède et transporte par ces présentes, sous les garanties habituelles, à :

Société Audit Expert qui accepte 216 parts numérotées de 17 281 à 17 496 inclus, avec jouissance au 01 octobre 2009. A l'exception des dividendes distribués sur l'exercice au 30 septembre 2009 qui reviendront aux anciens détenteurs des parts.

[Signatures]

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 79.48 € la part, soit 17 167.68 € (dix sept mille cent soixante sept euros et soixante huit centimes) pour 216 parts, paiement au plus tard le 31 décembre 2009.

INTERVENTION DE LA GERANCE -OPPOSABILITE

Messieurs FONTAINE, L'HERMINE, Mr GUEUDET et CHAVALLE agissant en qualité de co-gérant de la BDL AUDIT - déclarent, ès qualité, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil, accepter les cessions de parts dont s'agit en vue de leur opposabilité à la société, et par conséquent, dispenser les parties de la signification par acte d'huissier de justice.

Ils déclarent en outre, qu'il n'existe à leur connaissance aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet de ladite cession.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par société Audit Expert qui s'y oblige.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la BDL AUDIT - est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droit immobilier.

Fait en cinq exemplaires
dont un pour l'enregistrement
le 19 décembre 2009

Mustapha SELMOUNI
Contrôleur

Enregistré à : POLE ENREGT -SIE VALENCIENNES VAL DE
SCARPE
Le 28/12/2009 Bordereau n°2009/2 450 Case n°9
Enregistrement : 507 €
Total liquidé : cinq cent sept euros
Montant reçu : cinq cent sept euros
L'Agent
Pénalités :
Est 776

DU 19 DEC 2009